



Vous rencontrez des difficultés à payer votre facture d'eau, le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat (SMAEP KBA) peut vous accorder une aide financière.

Prenez contact avec le Centre Communal d'Action Social de votre commune.

CHEQU'EAU

Quelle aide sociale ?

Une aide sociale de 50€ tous les 3 ans pour vous aider à payer votre facture d'eau, si vous rencontrez des difficultés sociales, financières ou professionnelles.

Pour qui ?

- Les personnes rencontrant des difficultés financières pour payer leur facture d'eau ;
- Abonnées depuis au moins 1 an à Véolia ;
(Les entreprises sont exclues, exception faite aux exploitants agricoles dont les compteurs peuvent être à usage personnel et professionnel)
- Ayant un quotient familiale inférieur à 700€ ;
- En résidence principale sur les communes de :
Lohuec, Calanhel, Plourac'h, Plusquellec, Callac, Bulat-Pestivien, Maël-Pestivien, Carnoët, Duault, Saint-Servais, Saint-Nicodème, Peumeurit-Quintin et Trémargat.

Quelles démarches ?

- Contacter le secrétariat de votre commune ou son CCAS
- Munissez-vous de :
 - votre quotient familial ;
 - votre dernière facture de Véolia.

Quelle date à respecter ?

Pour permettre le bon traitement de votre dossier, les demandes sont à déposer jusqu'à début septembre de l'année en cours.